

Délibérations du Vendredi 19 septembre 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du Vendredi 19 septembre, 09h00, en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR).

Sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 29

Étaient présent.es :

Collège A : Jérôme DARMONT, Sarah CORDONNIER, Stéphane CADIOU, Salomé DEBOOS ;

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Eva Marie GOEPFERT, Erica DUMONT, Quentin MAGOGAT, Marie-Karine LHOMME, Pascale COLLIOT ;

Collège BIATSS : Béatrice PIOTROWICZ, Mathias CHASSAGNEUX, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES ;

Personnalités extérieures : Hélène ASSIER ;

Usagers/ères : Tao MOUNIER, Bérénice DONZE, Philippe BISTON, Emilia GRUN, Perrine RULLIER, Léo MATHEY-MAGLICA, Louison MONTRADE, Alice POMES, Sam TROUILLOUD ;

Représenté.es : Françoise ORAZY, Raphaël MINJARD, François-David CAMPS, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Célia PASCALE ;

Invité.es : Catherine LEROUX, Céline CARMONA, Sylvie DADOMO, Laura DUBOIS ;

Invité.es permanent.es : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL

INFORMATIONS ET ECHANGES

Présentation de la motion portée par Solidaires étudiants

Le groupe Solidaire présente sa motion, qui revient sur les événements survenus lors de la journée du vendredi 12 septembre. Celle-ci ne fait pas l'objet d'un vote.

« Vendredi 12 septembre une tentative de blocage du campus de Porte Des Alpes a été entreprise par des étudiant'e's de Lyon 2. Lors de ce blocage la tension est montée d'un cran lorsque les étudiant'e's ont étendu le blocage aux rails du tramway T2 en incendiant leur barricade. Des forces de l'ordre ont été dépêchées sur place afin de sécuriser l'intervention des pompiers et permettre au trafic du réseau TCL de reprendre. Cette intervention s'est effectuée avec un nombre réduit de policiers et s'est déroulée sans heurts notables.

Une fois les rails du tramway dégagés, la situation est redevenue calme sur le blocage du campus. Cependant, peu de temps après, un grand nombre de fourgons de CRS sont arrivés sur les lieux. Et alors qu'il n'y avait aucune hostilité de la part des étudiant'e's, les policiers ont mené de nombreuses charges sur ces derniers en faisant un usage totalement

disproportionné de la violence. En effet, alors que les forces de l'ordre sont entraînées pour contenir des manifestations avec un ratio de 1 CRS pour 100 manifestant'e's, ils étaient 3 fois plus nombreux que les étudiant'e's en présence.

Pourtant, dans une violence qui a choqué tous les témoins en présence (étudiant'e's comme personnels) les forces de l'ordre ont procédé à l'arrestation et au placement en garde à vue de 22 étudiant'e's qui ne représentaient aucune menace, et ont provoqué plusieurs blessures graves dont au moins une fracture à la jambe, une double fracture ouverte au poignet et un traumatisme crânien. Cette violence s'est trouvée accompagnée, selon les témoins, de nombreuses insultes et traitements dégradants notamment transphobe comme cela a pu être le cas lors de la dernière intervention policière sur le campus en décembre 2024 qui, par ailleurs, avait déjà fait des blessé'e's.

Ces traitements dégradants vont à l'encontre des positions de l'Université, du droit au respect de la vie privée et compromettent les engagements pris par l'Université en matière de lutte contre les discriminations liées à l'identité de genre, conformément aux délibérations de la CFVU en octobre 2018¹, ou encore à la signature -le 25 juin dernier- de la Charte d'engagement LGBT+ de l'enseignement supérieur².

La CFVU reconnaît le droit constitutionnel de manifester des étudiant'e's, surtout en cette période difficile pour l'université publique et plus largement dans cette séquence incertaine pour la politique française et pour le droit des travailleurs et des travailleuses.

La CFVU s'accorde également sur le fait que bloquer le tramway reste illégal mais ne justifie pas la mutilation d'étudiant'e's et condamne donc cet usage disproportionné de la force publique.

La CFVU enjoint donc l'équipe présidentielle de l'université à ne plus admettre l'intervention de la police sur ses campus dès lors qu'il n'y a pas d'atteinte aux personnes et s'engage à condamner chaque intervention policière qui ne respecte pas cette condition. »

Remarque : L'Université est non seulement responsable de la sécurité des personnes, mais aussi de celle des biens.

Remarque : L'intervention policière sur les campus est effectivement un sujet important et sérieux. Que met-on en premier, la sécurité des personnes ou celles des biens ?

Réponse : C'est pris avec suffisamment de sérieux pour que les groupes étudiants puissent porter une motion en CFVU, malgré le non-respect des délais réglementaires de publication.

01 – Avancement de la démarche d'accréditation

La démarche d'accréditation est déjà bien lancée. Nous proposons une structure, qui présente encore des failles, des interrogations, des limites. Nous allons nous rendre dans chacune des composantes pour travailler avec tous pour coconstruire cette nouvelle accréditation.

Nous prévoyons d'avoir des parcours de licences classiques, des parcours de licence « internationalisation », de licences bidisciplinaires, et enfin nous développerons quelques des doubles licences aménagées. C'est la structure sur laquelle nous travaillons, et qui répond à la volonté de simplification. Nous avons également envoyé aux responsables de mentions de licence et de master de remplir un DOP, déjà largement prérempli par l'équipe projet accréditation. Ces documents seront une base de discussion avec la gouvernance.

Question : Concernant le parcours international, quelles seraient les modalités d'entrées ?

Réponse : L'un des enjeux est évidemment le niveau de langue demandée pour maintenir un effectif suffisant d'étudiant tout au long de la licence.

Question : Quelle est la différence entre l'UE mineure et l'UE ouverture disciplinaire ?

Réponse : L'UE d'ouverture permettra de présenter des pas de côtés qui permettront aux étudiants découvrir d'autres matières, qui peuvent apporter une perspective autre, en dehors du champ disciplinaire choisi.

Question : Pourquoi faut-il utiliser teams ? Nous avons des outils libre et ouverts, pourquoi ne pas les utiliser ?

Réponse : Le travail aurait été beaucoup plus fastidieux avec l'usage de la BUL.

02 – Bilan césure 2024-2025

Pour l'année 2024-2025, 404 dossiers de demande de césure ont été déposés, et 344 césures ont été accordées. La majorité des demandes concernent les L1 et les M1 (38% et 34% des demandes). 45% des demandes tous niveaux confondus émanent de l'UFR LESLA, l'UFR ASSP, l'UFR LANGUES et l'UFR SEG.

38% des césures sont sollicitées par les étudiants pour travailler dans le but de financer les études ou de financer un voyage. 21% ont pour objectifs des actions de bénévolat, et 25% pour un voyage linguistique et culturel.

Le taux de retour en formation après la césure est en moyenne de 49% pour 2023-2024. Beaucoup d'étudiants font une césure car ils sont en réflexion sur leur orientation, expliquant ce taux de 49%.

Le COSIE accompagne les étudiants en césure avant, pendant et après la césure, au rythme de l'étudiant. Celui-ci peut bénéficier de rendez-vous individuels, pendant lesquels il peut demander de l'aide et du soutien sur son orientation professionnelle. Cette année, 6 conférences d'information sur la césure ont été tenues. Chacune de ces conférences a été suivie par 142 étudiants en moyenne.

Une fois l'année démarrée et la césure commencés, une réunion d'information est organisée, pour que les étudiants ne se sentent pas seuls face à la césure (238 étudiants ont suivi cette réunion). Des ateliers d'une durée d'1h30 ont été organisés pour faire des bilans des périodes de césure avec des témoignages, des échanges avec des professionnels, pour construire le projet, ou préparer sa lettre de motivation et son CV.

ADOPTIONS

MCCC 2025-2026

03 – MCCC 2025-2026

Sont présentées pour adoption les MCCC pour l'année 2025-2026. Les élus ont également été informés que le rectorat a opéré un contrôle de légalité sur un échantillon des MCCC de l'Université Lumière Lyon 2.

Question : Ce contrôle est-il le signe que l'Université est d'ores et déjà placée sous tutelle du rectorat ?

Réponse : Non, il s'agit d'un contrôle de légalité, que l'Etat exerce normalement sur toute personne publique.

Remarque : Concernant la licence bidisciplinaire Droit-Science Politique, celle-ci connaît toujours des problèmes de coordination entre les cours de droit et les cours de Science Politique qui ont des répercussions immédiates sur les étudiants. Notamment, la cohabitation d'un contrôle continu et d'un contrôle terminal qui entraîne des chevauchements d'examens.

Réponse : En effet, il est dès lors précisé que les examens en contrôle continu doivent être strictement placés sur les créneaux des cours qu'ils évaluent et ne peuvent en aucune façon être placés sur d'autres créneaux attribués à des cours qui se poursuivent. Par ailleurs, ces examens doivent anticiper les déplacements des étudiants sans les obliger à devoir s'absenter de cours qui continuent à être dispensés. Le cas échéant, les examens peuvent être placés le samedi matin.

Nombre de présents ou représentés : 27
Vote 01 – Adoption

Pour

Contre

Abst

NPPV

22

5

0

0

07 – Bilan 24/25 et perspectives 25/26 valorisation de l'engagement étudiants

Est présenté en CFVU le bilan de l'année 2024-2025 et les perspectives 2025-2026 de la valorisation de l'engagement étudiants.

I. Rappel du cadre actuel

- ❖ Pour les L2, L3, M1 et M2 (une seule fois par an, au second semestre)
- ❖ Engagements éligibles :
 - ❖ Associatif/bénévolat d'intérêt public
 - ❖ Sapeur-pompier volontaire
 - ❖ Réserviste
 - ❖ Bénévole auprès d'un service de Lyon 2 (Don de notes à la mission handicap, médiation DISCORD, Alter-Ego à la DRI...)
 - ❖ Volontaire en service civique
 - ❖ Elue et élu étudiants
 - ❖ Engagement volontaire, formalisé, bénévole (et sans reconnaissance pédagogique dans le diplôme)
- ❖ La durée d'engagement doit être à minima de 25 heures d'implication
- ❖ Bonus graduable de 0,1 à 0,6 (non cumulable avec un autre bonus), au 2nd semestre

II. Déroulé de l'année

701 préinscriptions

348 inscriptions confirmées et éligibles

17 ateliers dont 2 en distanciel

129 participations (dont 114 ont déposé un dossier)

Les inscriptions confirmées et les dossiers ont été étudiés par Le Service Vie Etudiante (Pôle initiatives étudiantes) Le COSIE et 8 enseignantes et enseignants.

III. Dépôt des dossiers

237 dossiers déposés dont 236 complets : 180 bénévoles associatifs et 3 bénévoles en structures publiques, 3 sapeurs-pompiers, 21 bénévoles Lyon 2, 12 réservistes, 6 élues et élus étudiantes et étudiants, 12 volontaires en service civique.

236 dossiers ont obtenu un bonus, 1 dossier n'a pas été retenu

Moyenne des bonus : 0,4953

Sur 237 dossiers, 34% d'entre eux sont issus d'un BDE en composante. 19% viennent de la FDJVD, 20% de l'UFR ASSP, et 21% de l'Institut de Psychologie.

IV. Observations

- ❖ Constatation d'un seuil limite du nombre d'enseignantes et enseignants dans le dispositif (accompagnement des étudiantes et étudiants / évaluation) pour maintenir la bonne répartition des tâches
- ❖ Forte augmentation du nombre de valorisations cette année :
236 dossiers en 2025 pour 168 en 2024 (et 121 en 2023) (*en prenant en compte que l'IUT a son propre dispositif depuis la rentrée 22/23, et que des accords ont été passés entre des associations et certaines UFR pour un partenariat dans les UE de pré-professionnalisation en L2/L3*)
- ❖ Légère baisse du taux de dossiers déposés par rapport au nombre d'inscriptions (34% en 2025 pour 41 % en 2024 et 35% en 2023) qui s'explique par la forte augmentation du nombre d'inscriptions et par la plus grande

autonomie laissée aux étudiants via l'usage de la plateforme Moodle.

- ❖ Bilan positif de la totale migration vers la plateforme Moodle. Utilisation plus fluide aussi bien pour les étudiants que pour l'équipe, même si certains réglages sont à prévoir.
- ❖ Hausse de la participation des M2 satisfaisante pour une deuxième année d'application.
- ❖ Hausse de la qualité globale des dossiers rendus, ressentie dans la moyenne des évaluations, provenant d'une plus grande clarté du dispositif grâce au parcours vidéo sur Moodle, ainsi qu'à un accès facilité aux informations.

V. Evolutions pour 2025/2026

- ❖ Recrutement d'enseignants volontaires supplémentaires envisagé afin d'éviter un engorgement du traitement des dossiers lors des évaluations.
- ❖ Nouveau rendu proposé pour les futurs 3èmes dossiers, basé sur un partage d'expérience vers leurs pairs afin d'encourager l'engagement des étudiants en présentant des expériences abouties.

Question : Il y a une explosion du nombre de préinscriptions, mais le nombre de dossiers reste finalement au même niveau. Comment cela se fait-il ?

Réponse : Les préinscris ne déposent finalement pas de dossier.

Question : Est-on capable de passer à l'étape supérieure dans le format de l'engagement étudiant ?

Réponse : Si on changeait de format avec des ressources dédiées à l'accompagnement administratif du dispositif, on pourrait effectivement monter en puissance.

Question : Ça représente combien d'heure pour étudier les dossiers ?

Réponse : Il y a actuellement 8 enseignants qui participent chacun pendant 10h.

Question : Avez-vous des pistes d'explication sur la disparité de l'engagement étudiant entre les composantes ?

Réponse : C'est peut-être lié au profil et aux dispositions des étudiants.

Nombre de présents ou représentés : **21**
Vote 02 – **Adoption**

Pour	Contre	Abst	NPPV
21	0	0	0

Campagne candidature Etude en France

08 – Campagne candidature Etude en France

Question : Quelle est la différence entre les prérequis et les consignes affichées sur Campus France ?

Réponse : Les prérequis sont les prérequis pédagogiques et de niveau de langue demandé par les responsables pédagogiques, mis sur la fiche formation de la plateforme. Pour l'espace Campus France, c'est une question d'affichage de leur côté, des informations qui sont données aux candidats par Campus France.

Question : Pourquoi certaines formations demandent un niveau C2 ? C'est très exigeant...

Réponse : Pour la psychologie, nous demandons un tel niveau de maîtrise de la langue française car sinon cela peut poser des problèmes en pratique, par exemple pour recevoir des patients en clinique.

Nombre de présents ou représentés : **21**
Vote 03 – **Adoption**

Pour	Contre	Abst	NPPV
21	0	0	0

Modifications du règlement de scolarité du CIEF

09 – Modifications du règlement de scolarité du CIEF

Sont présentées en CFVU les modifications du règlement de scolarité du CIEF.

Nombre de présents ou représentés : **21**
Vote 04 – **Adoption**

Pour	Contre	Abst	NPPV
21	0	0	0

Fait à Lyon, le 19/09/2025

Stéphane CADIOU
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

